

sent être des copies conformes à leurs titres, transcrites des Registres du Conseil Supérieur. Ils ne contiennent aucune marque d'authenticité quelconque. Cette série est également mentionnée en l'inventaire du gouverneur Dorchester.

La troisième série est intitulée : *Registres d'Intendance, Concessions en fiefs, etc.*, 10 cahiers, formant 4 volumes, commençant au 17 octobre 1672 et finissant au 15 octobre 1759. Cette série est dûment authentiquée par les signatures de Begon, Denonville, Champigny, Frontenac, Hocquart et Bigot, excepté le premier cahier qui n'est authentiqué d'aucune signature.

L'inventaire mentionne 5 volumes de cette série ; je n'ai pu en constater que quatre. Le cinquième contenait des copies de concessions de terres écrites sur vingt-trois feuillets. Les autres volumes sont également remplis par des copies de concessions de terres faites par les gouverneurs et les intendants.

Cette série, ainsi que la précédente, est précédée d'une table des matières faite par M. A. Bellanger, employé au département des Registres publics depuis 1845.

Le public doit savoir gré à ce monsieur pour son travail. Il a fait pour nos archives des recherches certainement de nature à abréger le travail de ceux qui entreprennent de feuilleter ces vieux bouquins. Peu d'hommes en Canada sont aussi versés dans l'art de déchiffrer les anciennes écritures et de deviner le vieux texte. Lors de la révision des *Edits et Ordonnances* publiés en 1854, en trois volumes, il fut spécialement appointé à cet effet par M. Amyot, chargé de ce travail. Il a dû feuilleter, disons le mot : lire, ces nombreux registres dont l'écriture est du grec pour le novice, et choisir les Arrêts, Edits et Ordonnances importants qu'une première compilation avait négligé de recueillir. (1)

La révision des Edits et Ordonnances royaux, du moins le travail le plus fatiguant de cette tâche, est donc l'œuvre propre de M. Bellanger, quoique d'autres noms apparaissent à la face de cette commission.

La quatrième série est intitulée : *Cahiers d'Intendance, Commissions en fief, etc.* L'inventaire de 1791 mentionne ces deux folios ; il n'en reste aujourd'hui qu'une copie. Le premier volume (original) contenait 8 cahiers depuis le No. 2 à 9, et le second, 8 cahiers, du No. 10 à 17. Ils étaient authentiqués par la signature de l'Intendant Begon.

Voici comment s'explique l'origine de la copie qui nous reste de ces deux originaux. En 1845, M. Faribault, dont le nom rappelle de nombreux travaux d'histoire et d'antiquités canadiennes, obtenait un ordre du gouverneur en Conseil, pour faire copier les Registres du Conseil Supérieur. Il s'agissait de copier d'abord les Registres qui par leur vétusté menaçaient le plus ruine et de conserver dans la calligraphie contemporaine l'orthographe de l'original. Quatre copistes furent occupés à ce travail ; de ce nombre M. Bellanger. Ils poursuivirent leur tâche jusqu'en 1848, et j'ignore pour quelle raison leurs travaux furent alors interrompus, car la tâche était loin d'être parfaite. Mais, chose non moins inexplicable, c'est que les copies de ceux qui s'étaient adjoints à M. Bellanger sont disparues ; en sorte qu'il nous reste au Département des Archives publiques que les cahiers copiés par ce dernier. Qu'est devenu le travail des trois autres ? Je l'ignore. Écrivaient-ils pour le compte de quelques institutions publiques, comme la Société Historique de Québec à laquelle M. Faribault était attaché par de grands liens ? Je l'ignore encore. Toutefois, dans une visite qu'il nous a été donné de faire à la Bibliothèque de cette Institution, nous n'avons pu remarquer, parmi les nombreux et précieux manuscrits qui s'y trouvent, ni les deux originaux absents ni même le travail des trois copistes.

Parmi les documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse de l'Assemblée législative en 1851, se trouvent les Titres des Seigneuries, extraits des cahiers d'intendances. Ce volume remplace les manuscrits disparus, destinés sans doute pour l'imprimerie. C'est le seul moyen d'expliquer l'absence du travail des copistes.

Outre ces deux cahiers d'intendance copiés par M. Bellanger, j'ai remarqué plusieurs copies de registres originaux que je constaterai à mesure qu'elles se présenteront.

Les originaux des deux cahiers d'intendance mentionnés dans l'inventaire de 1791 avaient chacun une table contenant l'enregistrement des titres de Concessions, Ratifications et autres actes qui ont été présentés par les Seigneurs de Fiefs et propriétaires d'Emplacements à Michel Begon, Intendant, en conformité de ses ordonnances des 24 Décembre 1722, 24 mai 1724 et 14 janvier 1725. Cet enregistrement paraît se terminer en février 1725. Cette table a également été copiée par M. Bellanger.

La cinquième série est intitulée : *Ordonnances d'Intendants* : en 44 volumes, commençant en 1705 et finissant en 1750. Ces cahiers sont authentiqués par les signatures de Raudot, Begon, Hocquart, Varin, et Bigot. Cette série commence par « l'Ordonnance de l'Intendant pour faire payer les droits d'entrée, en monnaie de France, sur l'eau-de-vie, le vin et le tabac. » Le livre, No. 42 (44ième de la Série) paraît être un jugement de Bigot en avril 1750, concernant les affaires des forges, ou de la Compagnie des ouvrages en fer de St. Maurice ; ce jugement est écrit sur 22 feuillets ; c'est là toute l'écriture contenue dans ce volume. Il n'est authentiqué d'aucune signature. Partie de ces 44 volumes porte un index lié au volume, partie n'en a pas.

Le contenu général des 44 volumes de la Cour ou de l'Office des Intendants paraît être ses Ordonnances, Jugements et Réglements, soit en sa capacité judiciaire, soit en matière de police, finance et marine. Quelques Edits du roi sont enregistrés dans ces livres ainsi que toutes les commissions accordées aux officiers civils du gouvernement. Cette série est encore complète et en tout semblable à la désignation qu'en fait le Rapport de 1791.

La sixième et la septième série sont intitulées : *Registres du Conseil Souverain*. Ces deux séries se complètent l'une par l'autre, en sorte que la septième n'est que la suite de la sixième. Toute la différence se trouve dans la reliure et le format. La sixième série part du 11 janvier 1667 et se termine au 13 janvier 1727 ; elle se compose de 32 volumes. La 7ième série part du 20 octobre 1724 et se termine au 28 avril 1760 ; on en compte 37 volumes : en tout 69 volumes.

A continuer.

(1) Cette première compilation des Edits et Ordonnances date de 1803 et 1806. Elle fut ordonnée par le gouverneur Sir Robert Shore Milnes, en conséquence de deux adresses de la Chambre d'Assemblée, en date des 5 et 7 mars 1801. Ne formant que deux volumes, elle était évidemment incomplète. La dernière édition, celle de 1854, est loin d'être complète quoique considérablement augmentée. Nous avons pu constater des actes très-importants dans les registres du Conseil qui n'ont jamais été publiés et dont la nature peut influencer notre jurisprudence actuelle, parce qu'ils se rattachent à des points de droit public et à des questions controversées tous les jours, soit devant les tribunaux, soit dans les écrits de nos historiens, soit même dans la presse quotidienne.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

ACCIDENT.—On écrit de Kamouraska à un journal de Québec, le 10 mai :

Le village de Kamouraska vient d'être mis en émoi ce matin par un terrible accident arrivé sous les circonstances suivantes :

M. L. Beaupré, de l'hôtel Beaupré, était à préparer de la peinture pour l'intérieur de son hôtel, à l'occasion de l'arrivée prochaine des étrangers, et avait mis une certaine préparation d'huile de lin et de térébentine dans son poêle pour faire chauffer, lorsque sa dame ouvrit le poêle pour en retirer la composition. Mais comme la térébentine est très inflammable, le feu s'y était communiqué. Néanmoins, madame Beaupré essaya de l'en retirer, quand tout à coup elle se vit toute couverte de flammes. Le vase étant chaud, elle le laissa tomber, ce qui communiqua le feu à ses vêtements. Aussitôt de crier et de courir d'une chambre à l'autre jusqu'à ce qu'elle se laissât tomber sur un lit. Sa sœur, la voyant dans un tel état, essaya de déchirer ses vêtements, mais ses efforts furent inutiles, et elle ne fit que se brûler elle-même les deux mains horriblement. M. Beaupré en entendant les cris est accouru, et les trouvant toutes deux aux prises, prit les couvertures du lit et les en couvrit jusqu'à ce que les flammes fussent éteintes.

Madame Beaupré a eu une partie du visage et du cou ainsi que les deux bras horriblement brûlés, sa sœur n'a eu que les deux mains. Le Dr. A. Sirois, qui a été appelé immédiatement sur les lieux, les croit hors de danger et ne désespère pas de leur guérison. Cette dame, si terriblement éprouvée, est la propriétaire de l'hôtel Beaupré, à Kamouraska, si bien connu du public qui visite cette paroisse.

LE BIC.—Le manque de fourrage se fait beaucoup sentir dans le voisinage du Bic, et en conséquence, les bestiaux en grand nombre meurent de misère.

La pêche du saumon sera beaucoup en retard cette année.

Les Indiens qui arrivent des territoires de chasse au-dessus de la rivière York, rapportent qu'il y a beaucoup de neige dans les bois. En sorte que l'on s'attend à des inondations dès que la chaleur commencera.—*Canadien du 17.*

UNE CURIEUSE DÉCOUVERTE.—L'autre jour, un ouvrier du nom de Antoine Perrin a trouvé, en travaillant, la pierre angulaire du Bureau de poste qu'on démolit en ce moment à Québec.

Elle portait une petite plaque de 7 pouces sur 5 pouces, et elles contient l'inscription suivante : « NICOLAS JACQUI DIT PHILIBER M'A POSÉ LE 26 AOUT 1735. »

L'émigration des ouvriers à Québec est si considérable que les gages de ceux qui restent augmentent considérablement. Les chauffeurs à bord des vapeurs ont fait une tentative de grève.

Ceux du vapeur *Québec* ont été assaillis et battus, parce qu'ils travaillaient. Les assaillants ont été condamnés à l'amende. Grâce à un compromis entre les chauffeurs et les propriétaires, les difficultés sont arrangées.

NOYÉS.—Vendredi dernier au soir, trois matelots passablement gris quittaient leur navire, le *Providence*, et se rendaient en chaloupe à Lévis où il se grisait complètement. Ils revinrent tous trois clopin clopant sur le quai. Deux de ces braves marins allèrent se coucher dans le bateau de la traverse et laissèrent leur compagnon sur le quai. Ce dernier s'appelait John Dick, et n'a pas été revu depuis cette soirée-là. Hier matin seulement il a été trouvé flottant en bas du ponton. Dick n'était âgé que de 35 ans. Il laisse en Angleterre une femme et cinq enfants.

Samedi soir, à un moulin à scie à St. Romuald, un jeune homme était occupé à accrocher des billots flottants à l'aide d'une gaffe, lorsque ceux qui travaillaient dans le voisinage s'aperçurent qu'il manquait. Un sinistre pressentiment s'empara aussitôt des travailleurs. On attendit que l'eau de l'étang fût écoulee et on trouva le jeune homme noyé.—*Événement.*

L'HOMME LE PLUS AGÉ DU CANADA.—Le grand-père paternel de M. George Pontbriand de cette ville, qui porte lestement ses 108 ans, est sans aucun doute l'homme le plus âgé de tout le Canada. Quand M. Pontbriand naquit, en 1763, Georges III était assis sur le trône d'Angleterre, les Etats-Unis étaient encore à l'état de colonies, et le dernier soldat français venait à peine de rentrer en France. Il avait 13 ans à l'époque où les Américains se déclarèrent indépendants, en 1776 ; 49 ans quand la guerre de 1812 éclata ; 74 ans lorsque ses compatriotes se levèrent en armes, en 1837, et 104 ans au moment où la Confédération devint en force. Lorsqu'il vit le jour, la population totale du Canada n'excédait pas 80,000 âmes : elle excède aujourd'hui 4,000,000 d'âmes ! Le Haut-Canada n'était qu'une solitude inexploree, et l'établissement le plus éloigné qui reconnût la suprématie de la Couronne Britannique était au Détroit.—Ontario fleurit maintenant comme la rose, et le vieux drapeau anglais a traversé le lac Supérieur, le Mississippi, la Saskatchewan, le fleuve Colombie, et flotte à présent au-dessus des eaux du Pacifique.—*Gazette de Sorel.*

—Un individu, nommé Grant, ayant dernièrement commis un meurtre à Damerary (Guyane anglaise), se sauva à Halifax, où il fut arrêté et embarqué sur un navire qui devait le ramener à Demerary, pour y passer en jugement. Nous empruntons la suite de ce récit au *Citizen*, d'Halifax :

« Pendant la traversée, quoique surveillé de près, Grant parvint une fois à se procurer un couteau, avec lequel il essaya pendant la nuit, d'ouvrir la fenêtre de sa cabine ; mais la tentative fut découverte et empêchée. Le matin de l'arrivée, le navire étant à 5 milles du phare flottant, Grant inventa un prétexte pour se faire conduire sur le pont.

« On lui en accorda la permission, en ordonnant au matelot Christian d'accompagner le prisonnier en le tenant par les bras. Une fois sur le pont, Grant réclama de son gardien un léger service qui obligea celui-ci à le lâcher une seconde. Mais, à peine libre de l'étreinte du matelot, Grant s'élança par-dessus bord. Le navire fut arrêté le plus promptement possible, et presque aussitôt l'homme de vigie cria : Les requins l'ont saisi. Il montra en même temps qu'à l'endroit où il avait vu Grant disparaître, l'eau était teinte de sang. Le navire a continué ses recherches pendant une heure sans découvrir la moindre trace du malheureux. »

INCIDENTS DE VOYAGE.—Il n'est pas nécessaire de traverser les immenses solitudes du Nord-Ouest pour avoir à raconter au retour les périls du voyage ainsi que les émotions et les incidents qui l'ont signalé ; une récente anecdote nous le prouve du reste entièrement.

Mme et Mlle Cauchon, accompagnées de Mlle Panet et de

Mlle Nolan, revenaient hier d'une visite au collège Ste. Thérèse, lorsqu'après avoir franchi quelques milles, le cheval qui les conduisait tomba raide mort sur le sol, et nos infortunées voyageuses, qui se trouvaient alors à une grande distance de toute habitation, se virent dans l'impossibilité de continuer leur route.

Quelques habitants, revenant des travaux des champs, s'arrêtèrent bien quelques instants auprès de la voiture, qui se dressait comme un épave au milieu de la route, mais toute leur sensibilité se tourna sur le sort de l'infortuné coursier, qu'ils palpèrent consciencieusement, et ils ne firent aucun cas des demandes d'assistance que leur adressaient les pauvres naufragés. Enfin, un campagnard, marguillier de la paroisse voisine, voulant sauver auprès des étrangers l'honneur de son clocher, leur offrit gracieusement un de ses chevaux qui les ramena sans encombre à la ville.

Bien des lecteurs, en lisant ces lignes, croiront y voir un plaisir en faveur de l'établissement du chemin de fer de la Rive Nord, et nous penseront soudoyé par les municipalités de Ste. Thérèse et St. Jérôme.—(Pays.)

—Hier, jour de l'Ascension, pendant la messe, un jeune homme du nom de Matte, venu de Québec il y a quelques mois, a été la victime d'un pénible accident. Il travaillait, dans le moment, au moulin à scie de la Compagnie des Terres, étant de service auprès d'une scie ronde. Une lièvre de bois s'étant détachée du morceau qu'il était occupé à scier, il voulut la prendre en passant la main gauche au-dessus de la scie. Malheureusement, il se baissa trop le bras, et la scie le lui coupa un peu au-dessus du poignet. La partie ainsi coupée se trouvait presque entièrement détachée du bras, qui était horriblement meurtri. Cela rendit l'amputation nécessaire, un peu au-dessous du coude. C'est le Docteur Paré qui a été appelé à faire cette terrible opération. Il s'en est habilement acquitté, et le pauvre jeune homme est en bonne voie de guérison.—*Pionnier du 3 mai.*

—Depuis la naissance de Jésus-Christ, il ne s'est pas écoulé un milliard de minutes. Si, depuis cette époque jusqu'à 1870, on avait mis de côté jour et nuit et sans discontinuer, cinq francs par minute, on n'aurait pas encore complété la somme exigée de la France par la Prusse, comme indemnité de guerre. Il y manquerait plusieurs centaines de millions.

LE CHEMIN DE SHERBROOKE ET MÉGANTIC.—On lit dans la *Gazette* de Sherbrooke de Samedi dernier :—« L'ingénieur de ce chemin, M. Ramsay, et ses assistants, sont maintenant à explorer la route de Bury au Lac Mégantic et à la ligne frontrière. On nous informe que les Directeurs ont décidé d'adopter la route récemment arpentée de Lennoxville à Bury, en passant par Johnville, Birchton et *Slab City*, distance d'environ 27 milles. »

CHEMIN A LISSES.—Les opérations ne se ralentissent pas, l'activité la plus grande règne sur toute la ligne. De Yamaska on a déjà préparé le terrain jusqu'à une distance de dix milles. On va commencer bientôt le posage des traverses et des lisses. Aussitôt on entreprendra le nivellement du terrain du côté de Sorel. 300 hommes travaillent à l'heure qu'il est à préparer le terrain vers St. Guillaume.—*Courrier de Sorel.*

MEURTRE.—John Gainer, qui, ainsi que nous le racontions il y a quelques jours, avait reçu de Patrick Ryan, à la suite d'une altercation, un violent coup de masse sur la tête, est mort à la prison de Montréal, dans la nuit de mardi.

Depuis dimanche dernier, son état n'avait fait que s'aggraver ; le délire s'était emparé de lui, et c'est dans les effrayantes attaques du tétanos qu'il a rendu le dernier soupir.

Voici comment un nommé Vermette, détenu à la prison, a raconté les faits devant le coroner :

CHARLES VERMETTE, journaliste, détenu à la prison de Montréal, ayant été assermenté, fit la déposition suivante :

« J'étais le 5 de ce mois dans la cour de la prison, avec d'autres détenus, occupé à casser des pierres ; John Gainer et Patrick Ryan se trouvaient avec nous, ils n'étaient séparés que par une petite distance.

« J'ai vu Ryan s'avancer et, sans prononcer une parole, lui asséner sur la tête un coup de la masse qu'il portait à la main. Ryan resta quelques secondes immobile ; alors, voyant que sa victime ne tombait pas, il la frappa encore deux fois ; ce fut alors que Gainer tomba sur le sol.

« Au même instant Ryan fit un mouvement en arrière, se débarrassa de sa veste qu'il lança loin de lui, et s'écria : « je suis un Irlandais et je n'ai peur de personne. »

« Immédiatement après, le sergent Kyle et deux autres gardiens se ruèrent sur lui et l'arrêtèrent.

« Après avoir entendu ces dépositions, le jury se consulta quelques minutes et trouva que Patrick Ryan avait commis, avec préméditation, un meurtre sur la personne de son co-détenu, John Gainer.

« Lee ne sera donc plus le seul qui aura à défendre sa vie aux prochaines assises criminelles ; le sang-froid et la préméditation de Patrick Ryan font prévoir qu'il aura le même sort que l'assassin des Tanneries.

Ces jours derniers, Lady Lisgar a reçu de S. A. R. le Prince Arthur, comme présent, un morceau du gâteau de noces de la Princesse Louise. Elle invita les membres du Cabinet et leurs dames à venir prendre le thé à « Rideau Hall » pour goûter à ce gâteau royal.—*Mineroc.*

MANUFACTURES.

L'association formée à Québec pour l'encouragement des manufacturiers a nommé un comité composé de MM. Dunn, Woodley, Duquet, Oliver, Peters, Turner, Hough, Withall, Valière, Lemessurier et Paquet, qui visiteront les manufacturiers, afin de les engager à préparer des échantillons pour les envoyer à l'exposition qui doit avoir lieu en septembre, à Québec.

L'hon. ministre de la marine et des pêcheries a visité, hier, en compagnie de deux des directeurs et du gérant, M. Farley, la manufacture de souliers en caoutchouc de la rue Saint-Paul. Il a été on ne peut plus satisfait de la manière dont fonctionnent cet établissement, et s'est prononcé en faveur de la protection des manufactures locales.

Deux personnes se prirent de querelle au spectacle. L'un des disputeurs dit à l'autre : « Si j'étais dehors, je vous ferais donner cent coups de bâton par mes gens.—Monsieur, lui répondit celui-ci, je n'ai pas de gens, et je ne puis vous faire tant d'honneur ; mais si vous voulez prendre la peine de sortir, je vous les administrerai moi-même. »